

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 28 mai 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1816003S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Pagliero, responsable du bureau d'accueil et d'intégration, en contrat à durée indéterminée, à la direction territoriale de Bobigny, à l'effet de signer tous les documents relatifs au service dont il a la charge, les dispenses CIR, les fiches de reprise pour les formations linguistiques, les demandes de départs anticipés et ordres de missions, ainsi que les bordereaux de présence des interprètes ISM.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 mai 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI